

2026/31/08/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, HÉRY Charlene, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : LE BRIS Philippe, VERGNAULT Marie, LE GAL Annie, MÉLIARENNE Hervé, VIANET Edith à partir de 20h49

Procuratior(s) : LE GAL Annie à BOUËDEC Jean-Michel, MÉLIARENNE Hervé à PÉRON Mathieu

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/08/2026
Convocation affichée le : 13/08/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 24

Reçu en Préfecture de VANNES le 11/09/26

Publié ou notifié le 11/09/26

Certifié exécutoire le

A GOURIN, le.....

La Maire,
Bérangère FRITZ.



5- FIXATION DU TARIF DE VENTE DES REPAS À LA COMMUNE DE LE SAINT DURANT LA PÉRIODE DU 31 AOÛT AU 3 JUILLET 2026

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 juin 2026 relative à la convention de vente de repas à la commune de Le Saint.

Les repas ont été fournis du 31 mars au 3 juillet 2026. Le calcul du coût de revient est réalisé par le service Finances, sans prise en compte des coûts liés au service et à la surveillance des enfants. Le coût de revient ainsi déterminé s'élève à 5,93 € par repas.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le prix de facturation des repas servis à la commune de Le Saint pour cette période.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260831-D2026_31_08_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer à 5,93€ le tarif des repas servis à la commune de Le Saint durant la période du 31 août au 3 juillet 2026.

Fait à Gourin, le 31 août 2026
Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,
PICARDA Styren

La Maire,
Bérangère FRITZ.